

## Notice méthodologique

### TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Production d'eau de distribution

### CATEGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

### THEMATIQUE PRINCIPALE

Utilisation des ressources naturelles

### CATEGORIE SECONDAIRE

/

### THEMATIQUE SECONDAIRE

/

## SECTION 1 : AUTEUR

Nom	GÉNÉREUX
Prénom	Catherine
E-mail	<a href="mailto:catherine.genereux@spw.wallonie.be">catherine.genereux@spw.wallonie.be</a>
Tél	081/33.60.12

## SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Production d'eau de distribution
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	La fiche d'indicateurs concerne la distribution publique d'eau potable en Wallonie.
Référence(s) (définition)	<p>SPW - DGO3 (2019). Etat des nappes d'eau souterraine de Wallonie. Edition: Service public de Wallonie, DGO3 (DGARNE), Belgique. Dépôt légal D/2019/11802/08. En ligne. <a href="http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/versions.htm">http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/versions.htm</a></p> <p>AQUAWAL, 2017. Statistiques 2017 de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie. En ligne. <a href="https://www.aquawal.be/fr/statistiques-de-l-eau-potable-et-de-l-assainissement-des-eaux-usees-en-wallonie.html?IDC=621">https://www.aquawal.be/fr/statistiques-de-l-eau-potable-et-de-l-assainissement-des-eaux-usees-en-wallonie.html?IDC=621</a></p>
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>La fiche d'indicateurs de production d'eau de distribution est lié à des problématiques environnementales telles que la gestion rationnelle des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines), les traitements de potabilisation, dont les coûts économiques peuvent être élevés, ou encore l'assainissement des rejets d'effluents. La fiche d'indicateurs est liée à des problématiques d'ordre économique et social étant donné que l'eau de distribution intervient dans divers processus de production et est un bien de première nécessité.</p> <p>Cadre réglementaire lié à la fiche d'indicateurs "production d'eau de distribution" :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directives « eau potable » : directive 98/83/CE du Conseil du 3 novemb. En ligne. <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31998L0083&amp;from=FR">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31998L0083&amp;from=FR</a> et directive (UE) 2015/1787 de la Commission du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En ligne. <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015L1787&amp;from=FR">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015L1787&amp;from=FR</a>.</li></ul>

	<p>La directive 98/83/CE a été transposée en droit wallon dans le Code de l'Eau (articles D.180 à D.193, et articles R.252 à R.270). En ligne. <a href="http://environnement.wallonie.be/legis/menucode.htm">http://environnement.wallonie.be/legis/menucode.htm</a></p> <p>- COM (2017) 753 (final) : directive du Parlement européen et du Conseil relative à la qualité des eaux destinée à la consommation humaine (refonte). En ligne. <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2017:0753:FIN">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2017:0753:FIN</a></p>
--	---

## SECTION 3 : METHODOLOGIE

### INDICATEUR N°1

<b>Titre</b>	Volumes d'eau prélevés à des fins de distribution publique en Wallonie
<b>Description des paramètres présentés</b>	<p>L'indicateur comprend les paramètres suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- volumes prélevés en eaux de surface</li> <li>- volumes prélevés en eaux souterraine pour la distribution publique</li> </ul>
<b>Unité(s)</b>	Million de m <sup>3</sup>

### DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES

#### Données de prélèvements d'eau

<b>Fournisseur des données</b>	SPW - DGO3 - DEE - DESO (Direction des eaux souterraines)
<b>Description des données</b>	<p>Les données relatives aux prélèvements en eau proviennent de la base de données <b>Dix-sous</b>.</p> <p>La base de données est un répertoire non exhaustif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ouvrages de prises d'eau souterraine (répertoriés lors de la délivrance des autorisations et des permis de prise d'eau) avec un historique des volumes prélevés ;</li> <li>- des piézomètres où sont mesurés les niveaux d'eau permettant un suivi du niveau de tous les aquifères wallons ;</li> <li>- du positionnement des forages géothermiques (depuis 2010).</li> </ul> <p>Tous les points sont géoréférencés de manière à pouvoir être visualisés en cartographie.</p> <p>La base de données contient également un volet "fiscal", un volet "qualité" (données provenant de la base de données <b>CALYPSO</b>) et quelques établissements polluants.</p> <p>Les données de la base de donnée <b>Dix-sous</b> proviennent des <b>formulaires de déclarations des volumes et des usages de l'eau prélevée</b> (<a href="http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/forms/forms_theme.idc">http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/forms/forms_theme.idc</a> ) par les entreprises, les agriculteurs, les établissements d'enseignement, les pouvoirs publics, les asbl et organismes du secteur non marchand et les particuliers qui exploitent une ou plusieurs prises d'eau potabilisable ou un ou plusieurs ouvrages de prises d'eau souterraine (puits, drains, captages d'une source à l'émergence...). Les données sont fournies à la Direction des Outils financiers (devenue la Direction des Instruments économiques et des Outils financiers en 2018) pour le 31 mars de l'année qui suit l'année de prélèvement qui établira sur base des renseignements fournis le montant de la taxe de prélèvement (anciennement redevance), des contributions de prélèvement (eau de surface potabilisable, eau souterraine potabilisable et eau souterraine non potabilisable) et le cas échéant, de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques annuelles que lui doit le redevable.</p>

Un régime fiscal est en effet appliqué aux prises d'eau. La Région wallonne perçoit :

- une taxe et une contribution de prélèvement sur les prises d'eau potabilisable ;
- une contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraine non potabilisable;
- une contribution de prélèvement sur les prises d'eau de surface non potabilisable ;
- une taxe sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques.

Décret du 27/05/2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (M.B. du 12 avril 2005) ; articles D.253 à D.257 relatifs aux taxes et contributions sur les prises d'eau ; articles D.258 à D.270 relatifs à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques. En ligne <https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=4577-3875-1439>

En 2016, la production d'**eau souterraine potabilisable** à destination du réseau public de distribution était assurée en Wallonie par :

- 13 sociétés, compagnies, intercommunales (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, In BW, INASEP, GIE Valorisation de l'eau d'exhaure des carrières de Soignies et d'Ecaussinnes, SWDE, VIVAQUA, FARYS/TMVW et SES)\* réalisant plus de 95 % de cette production. Parmi celles-ci, la SWDE, VIVAQUA et la CILE assurent 83 % de cette production.
- 39 administrations ou régies communales\*\*

\*AIEC : Association intercommunale des eaux du Condroz ;

AIEM : Association intercommunale des eaux de la Molinee ;

CIESAC : Compagnie intercommunale des eaux de la source Les Avins - Groupe Clavier ;

CILE : Compagnie intercommunale liégeoise des eaux ;

IDEA : Intercommunale du Développement économique et d'aménagement du cœur du Hainaut ;

IDEN : Intercommunale de distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs ;

In BW : « Intercommunale du Brabant wallon » ;

INASEP : Intercommunale namuroise de services publics ;

GIE Valorisation de l'eau d'exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes : groupement d'intérêt économique entre la SWDE et l'IDEA

SWDE : Société wallonne des eaux

VIVAQUA : opérateur de production et de distribution d'eau potable en Région de Bruxelles-Capitale

FARYS/TMVW : Tussengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor watervoorziening (Société intercommunale flamande pour la fourniture en eau) ;

SES : Syndicat des eaux du sud qui fournit de l'eau potable à 22 communes luxembourgeoises et assure directement l'approvisionnement en eau potable des usines sidérurgiques du groupe Arcelor à Esch-Belval, à Esch-Schiffange et à Differdange, de plusieurs autres sites industriels, de même que d'un certain nombre de localités ne faisant pas partie du syndicat.

\*\*Angleur, Nandrin, Clavier, La Calamine, Bütgenbach, Büllingen, Amel, Saint-Vith, Burg-Reuland, Verviers, Waimes, Trois-Ponts, Stoumont, Naninne, Scy-Hamois, Chimay, Gouvy, Attert, Habay-la-Neuve, Tintigny, Etalle, Saint-Léger, Musson, Virton, Dampicourt, Meix-devant-Virton, Libramont, Jamoigne, Bouillon, Léglise, Saint-Hubert, Tellin, Nassogne, Manhay, Tenneville, Erezée, Mons, Mouscron, Quevaucamps.

En 2016, la production d'**eau de surface potabilisable** à destination du réseau public était

	<p>assurée par la SWDE et VIVAQUA.</p> <p>Les captages d'eau de surface destinés à la distribution publique sont par volume décroissant la Meuse à Tailfer (VIVAQUA), la Vesdre à Eupen, la Gileppe à Baelen, l'Ourthe à Nisramont, le Ry de Rome à Couvin, la prise de Robertville et Bras (SWDE).</p> <p>Le fichier Excel transmis par la DESO reprend</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les volumes prélevés en eau souterraine par type d'activité du titulaire de l'autorisation de prise d'eau. A chaque type d'activité est associé un code d'activité.</li> </ul> <p>Le fichier reprend entre autres les volumes prélevés pour la distribution publique (codes d'activité 30+31).</p> <p>Code d'activité 30 : distribution publique d'eau : sociétés et intercommunales ; Code d'activité 31 : distribution publique d'eau : communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les volumes prélevés en eau de surface.</li> </ul> <p>Les données proviennent du <b>formulaire de déclarations des volumes et des usages de l'eau prélevée</b> de la Direction des Instruments économiques et des Outils financiers.</p> <p>Fréquence d'actualisation de la base de données <b>Dix-sous</b>: chaque année. Les données de la BD <b>Dix-sous</b> sont disponibles en théorie le 30 juin de l'année qui suit l'année de la déclaration. (par exemple le 30 juin 2018 pour des données 2016 - déclaration à rentrer pour le 31 mars 2017).</p>
<b>Traitement des données</b>	Aucun traitement sauf la conversion des m <sup>3</sup> en millions de m <sup>3</sup> .
<b>INDICATEUR N°2 (CARTE)</b>	
<b>Titre de la carte</b>	Sites de production d'eau à partir d'eau de surface et souterraine (≥ 1 million de m <sup>3</sup> )
<b>Fournisseur des données</b>	SPW - DGO3 - DEE - DESO (Direction des eaux souterraines)
<b>Description des données</b>	<p>La carte présente les principaux captages (volumes supérieurs à 1 million de m<sup>3</sup>) pour les prélèvements en eaux souterraines pour la distribution publique, pour les industries et les carrières et les prélèvements en eau de surface pour la distribution publique.</p> <p>Les données transmises sont issues de la base de données <b>Dix-sous</b> et comprennent le code de l'ouvrage, sa localisation (coordonnées Lambert), sa dénomination, le titulaire de l'ouvrage, le code d'activité (distribution publique ESO, industries et carrières, eau de surface), le volume prélevé en m<sup>3</sup>.</p> <p>Lorsque les ouvrages sont regroupés en batteries (ensemble d'ouvrages, ensemble de prises d'eau déclarées dans un même permis), un seul de ces ouvrages est représenté sur la carte.</p> <p>Fréquence d'actualisation : chaque année. Les données de la BD <b>Dix-sous</b> sont disponibles en théorie le 30 juin de l'année qui suit l'année de la déclaration (par exemple le 30 juin 2018 pour des données 2016 - déclaration pour le 31 mars 2017).</p>
<b>INDICATEUR N°3</b>	
<b>Titre</b>	Volumes d'eau potabilisables prélevés et importés pour la production d'eau de distribution en Wallonie (2016)
<b>Description des</b>	L'indicateur présente les proportions de prélèvements de chaque producteur d'eau (producteurs wallons, flamand (FARYS) et bruxellois (VIVAQUA)) ainsi que les

<b>paramètres présentés</b>	importations en Wallonie pour l'année 2016.
<b>Unité(s)</b>	%
<b>DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données de prélèvements d'eau</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	AQUAWAL (Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie)
<b>Description des données</b>	<p>Les données relatives aux prélèvements et importations d'eau correspondent au bilan des prélèvements en eau en Wallonie réalisé par AQUAWAL.</p> <p>Les données concernant les producteurs wallons sont transmises à AQUAWAL par les producteurs-distributeurs d'eau associés à AQUAWAL (SWDE, 8 intercommunales (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, In BW et INASEP)* et 11 communes** (dont services communaux, régies communales et communes)).</p> <p>*AIEC : Association intercommunale des eaux du Condroz ;  AIEM : Association intercommunale des eaux de la Mignée ;  CIESAC : Compagnie intercommunale des eaux de la source Les Avins - Groupe Clavier ;  CILE : Compagnie intercommunale liégeoise des eaux ;  IDEA : Intercommunale du Développement économique et d'aménagement du cœur du Hainaut ;  IDEN : Intercommunale de distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs ;  In BW : « Intercommunale du Brabant wallon » ;  INASEP : Intercommunale namuroise de services publics ;  SWDE : Société wallonne des eaux</p> <p>** : Chimay, Saint-Vith, Burg-Reuland, La Calamine, Libramont-Chevigny, Limbourg, Tellin, Rochefort, Theux, Trois-Ponts, Waimes.</p> <p>Les données concernant les producteurs extra-régionaux sont transmises par FARYS pour la Flandre et par VIVAQUA pour la région bruxelloise.</p> <p>Les données d'importations d'eau vers la Wallonie proviennent des importations d'eau de Flandre (via De Watergroep) par la SWDE et d'achat étranger aux Pays-Bas et/ou à la France par la SWDE.</p>
<b>Traitement des données</b>	Calcul des parts des prélèvements d'eau par les producteurs wallons, flamand et bruxellois et des importations.
<b>INDICATEUR N°4</b>	
<b>Titre</b>	Volumes d'eau de distribution produits en Wallonie, par destination (2016)
<b>Description des paramètres présentés</b>	L'indicateur présente les proportions des volumes enregistrés, des volumes non-enregistrés (non facturation, fuites...) en Wallonie et des volumes exportés de la Wallonie vers la région flamande et la région bruxelloise pour l'année 2016.
<b>Unité(s)</b>	%
<b>DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données d'utilisation de l'eau</b>	
<b>Fournisseur des</b>	AQUAWAL (Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie)

<b>données</b>	
<b>Description des données</b>	<p>Les données relatives aux utilisations d'eau proviennent du bilan en eau en Wallonie réalisé par AQUAWAL.</p> <p>Les données relatives aux volumes enregistrés sont les volumes consommés par les abonnés et fournis par les principaux producteurs-distributeurs d'eau (SWDE, CILE, InBW, VIVAQUA, IDEA et INASEP)*.</p> <p>*SWDE : Société wallonne des eaux ;  CILE : Compagnie intercommunale liégeoise des eaux ;  inBW : fusion le 01/01/2018 de IBW et IECBW (IBW: Intercommunale du Brabant wallon ; IECBW: Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon) ;  VIVAQUA : intercommunale de production et de distribution d'eau potable en région bruxelloise ;  IDEA : Intercommunale du Développement économique et d'aménagement du Cœur du Hainaut ;  INASEP : Intercommunale namuroise des services publics</p> <p>Les données relatives aux volumes non-enregistrés correspondent aux volumes non-comptabilisés par les compteurs d'eau (dysfonctionnement dûs à des compteurs anciens ou défectueux), aux volumes utilisés par les services incendies et par les producteurs pour nettoyer leurs installations (10% des volumes non-facturés) et aux volumes perdus via des fuites dans le réseau.</p> <p>Les données sont fournies par les principaux producteurs d'eau (SWDE, CILE, InBW, VIVAQUA, IDEA et INASEP).</p> <p>Les données concernant les volumes exportés vers la région flamande proviennent de la SWDE, de VIVAQUA et de FARYS.</p> <p>Les données concernant les volumes exportés vers la région bruxelloise proviennent de VIVAQUA.</p> <p>Fréquence d'actualisation : tous les deux ans. Les données sont disponibles en général en septembre des années paires.</p>
<b>Traitement des données</b>	Calcul des parts des volumes enregistrés, des volumes non enregistrés, des volumes exportés vers la région flamande et des volumes exportés vers la région bruxelloise.
<b>INDICATEUR N°5</b>	
<b>Titre</b>	Indice linéaire de perte relatif au réseau de distribution wallon
<b>Description des paramètres présentés</b>	L'indicateur présente l'évolution de l'indice linéaire de perte, soit le rapport entre les volumes non enregistrés (non facturés) et la longueur des conduites de production et de distribution d'eau (hors raccordement) entre 2005 et 2016.
<b>Unité(s)</b>	%
<b>DONNEES UTILISEES POUR CONSTRUIRE LES PARAMETRES</b>	
<b>Données d'utilisation de l'eau</b>	
<b>Fournisseur des données</b>	AQUAWAL (Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie)
<b>Description des données</b>	<p>Les données relatives aux utilisations d'eau proviennent du bilan en eau en Wallonie réalisé par AQUAWAL.</p> <p>Les données relatives aux volumes non enregistrés sont les volumes non enregistrés hors lavage des installations de production-distribution d'eau fournis par les producteurs-</p>

	<p>distributeurs d'eau associés à AQUAWAL (SWDE, 8 intercommunales (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, In BW et INASEP)* et 11 communes** (dont services communaux, régies communales et communes)).</p> <p>*AIEC : Association intercommunale des eaux du Condroz ;  AIEM : Association intercommunale des eaux de la Molignée ;  CIESAC : Compagnie intercommunale des eaux de la source Les Avins - Groupe Clavier ;  CILE : Compagnie intercommunale liégeoise des eaux ;  IDEA : Intercommunale du Développement économique et d'aménagement du cœur du Hainaut ;  IDEN : Intercommunale de distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs ;  In BW : « Intercommunale du Brabant wallon » ;  INASEP : Intercommunale namuroise de services publics ;  SWDE : Société wallonne des eaux</p> <p>** : Chimay, Saint-Vith, Burg-Reuland, La Calamine, Libramont-Chevigny, Limbourg, Tellin, Rochefort, Theux, Trois-Ponts, Waimes.</p> <p>Les données relatives aux volumes non enregistrés correspondent aux volumes non comptabilisés par les compteurs d'eau (dysfonctionnement dûs à des compteurs anciens ou défectueux), aux volumes utilisés par la protection civile et/ou les services incendies et aux volumes perdus via des fuites dans le réseau.</p> <p>Il faut noter que l'indice linéaire de perte dont il est question dans le texte prend en compte les volumes non enregistrés hors lavage fourni par le bilan régional et donc intègre en plus des producteurs-distributeurs d'eau associés à AQUAWAL les volumes non enregistrés de VIVAQUA.</p> <p>Fréquence d'actualisation : tous les deux ans. Les données sont disponibles en général en septembre des années paires.</p>
<b>Traitement des données</b>	Calcul des parts des volumes enregistrés, des volumes non enregistrés, des volumes exportés vers la région flamande et des volumes exportés vers la région bruxelloise.

## SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

<b>Fiabilité des données</b>	<p>Les données transmises par la DESO sont fiables.</p> <p>La fiabilité des données dépend de la fiabilité des compteurs d'eau. Ceux-ci sont très fiables mais disposent généralement d'une faible marge d'erreur. De plus, un compteur âgé a tendance à sous-compter le débit d'eau.</p>
<b>Imprécision des données</b>	<p>L'information fournie par la base de données <b>Dix sous</b> est partielle. Certaines prises d'eau ne sont pas reprises car les informations qui les concernent sont en cours de validation</p> <p>Une différence de 2,9 à 5,5 Mm<sup>3</sup> (sur un volume total d'environ 390 millions de m<sup>3</sup>) entre 2008 et 2016 est observée entre les données de prélèvements fournies par AQUAWAL et celles fournies par la Direction des eaux souterraines. Les données fournies par AQUAWAL sont non exhaustives et ne concernent que les producteurs-opérateurs associés à AQUAWAL (SWDE, 8 intercommunales (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, In BW et INASEP)) et 11 communes (dont services communaux, régies communales et communes) alors que les données fournies par la DESO concernent 8 intercommunales, GIE Valorisation des eaux d'exhaure des carrières de Soignie et Ecaussinnes, SWDE, VIVAQUA, TMVW, SES et 39 administrations ou régies communales.</p>
<b>Manque de données</b>	<p>Caractère non exhaustif de la base de données <b>Dix-sous</b> de la DESO pour certaines activités.</p> <p>Bien qu'un effort important de recensement ait été réalisé ces dernières années, il est</p>

	certain qu'il subsiste un nombre difficilement estimable de prises d'eau qui ne sont pas déclarées.
--	---

## SECTION 5 : ELABORATION DE L'ETAT ET DE LA TENDANCE

<b>Paramètre évalué par le pictogramme</b>	Prélèvements d'eau destiné à la distribution publique
<b>ETAT</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	L'évaluation de l'état est fondée sur les prélèvements d'eau pour la distribution publique par rapport au taux d'exploitation en eau de la Wallonie.
<b>Norme utilisée (si pertinent)</b>	Seuil européen de stress hydrique WEI <sup>+</sup>
<b>Référence(s) pour cette norme</b>	EEA, 2012. Towards efficient use of water resources in Europe. EEA Report 1/2012. Office for Official Publications of the European Union : Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. En ligne. <a href="https://www.eea.europa.eu/publications/towards-efficient-use-of-water">https://www.eea.europa.eu/publications/towards-efficient-use-of-water</a>
<b>Tendance</b>	
<b>Méthode d'attribution</b>	L'évaluation de la tendance est fondée l'évolution des volumes prélevés pour la distribution publique sur la période 1986 - 2016.
<b>Norme utilisée (si pertinent)</b>	Sans objet
<b>Référence(s) pour cette norme</b>	Sans objet

## SECTION 6 : MISES A JOUR

<b>Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique</b>	Avril 2019
---	------------